



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Rattrapage, amélioration et transition : un budget en continuité avec la vision

Sainte-Marthe-sur-le-Lac, le 15 décembre 2023 – Les contribuables marthelacquois verront leur compte de taxes varier de 5,5 %, représentant une hausse de 153 \$ pour la résidence moyenne dont la valeur sera de 325 739 \$ en 2024. Le maire, M. François Robillard, a souligné que le nouveau budget a été préparé dans un contexte de contraintes, marqué par d'importantes hausses de dépenses incompressibles en raison de l'inflation et l'augmentation des quotes-parts que la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac doit verser à des organismes supralocaux et métropolitains. Le conseil municipal maintient le cap en 2024 sur les investissements dans la qualité des services et des infrastructures, tant à l'intérieur du budget que dans le programme triennal d'immobilisations.

Enjeux budgétaires

Le maire a décrit les enjeux et les contraintes budgétaires :

- Les importantes hausses des dépenses incompressibles en raison de l'inflation, incluent les salaires des employés, les dépenses d'utilité courante comme le carburant et autres matières premières, le chauffage, l'électricité, etc. Elles passeront de 24,2 M\$ à 26,1 M\$ en 2024.
- Les quotes-parts augmentent globalement de 518 402 \$ en 2024, comprenant celles pour la police, la sécurité incendie, le transport collectif et la CMM.
- Sans être une contrainte, la réalisation de projets variables est un autre enjeu de 2024. Il s'agit notamment de la refonte du site Web, de l'acquisition d'un drone pour inspecter la digue, du remplacement d'équipements à la plage municipale et de la contribution au salaire d'un travailleur de rue en partenariat avec Saint-Joseph-du-Lac et Pointe-Calumet. Ces projets totaliseront un investissement de 591 514 \$.

Variation des taux de taxation

Tenant compte des différents enjeux budgétaires et de la volonté de protéger le pouvoir d'achat des citoyennes et des citoyens, le conseil municipal a ajusté les taux de taxation de la façon suivante :

- La taxe foncière résidentielle augmente de 0,6559 \$ à 0,6874 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière.
- La taxe sur l'eau potable est maintenue à 210 \$.
- La taxe sur les ordures est également gelée à 200 \$.
- La taxe d'égout augmente de 5 \$, passant à 125 \$.



- La taxe pour le transport en commun passe de 50 \$ à 76 \$. « Partout au Québec, les municipalités sont confrontées à une explosion des coûts pour le transport en commun et le gouvernement devra nous accompagner pour maintenir la qualité de ce service et ne pas alourdir la charge fiscale », a souligné M. Robillard.
- La taxe environnement, introduite en 2023, passe de 0,0025 \$ à 0,0060 \$. « Comme au cours des derniers mois, on va poursuivre des projets en matière environnementale et de lutte contre les changements climatiques », a précisé le maire.

Compte de taxes moyen 2024

La valeur moyenne d'une résidence unifamiliale en 2023 à Sainte-Marthe-sur-le-Lac s'élevait à 324 337 \$. Elle passera à 325 739 \$ en 2024. Ainsi, le contribuable de cette résidence verra son compte de taxes passer à 2 870 \$ en 2024, comparativement à 2 717 \$ en 2023, soit une variation moyenne de 153 \$ (ou 5,5 %), acquittable en quatre versements.

Investissements 2024

La Ville investira 14 457 000 \$ en 2024 dans différents projets inscrits à son Programme triennal d'immobilisations (PTI). Le maire a mentionné : la réalisation de plans et devis pour un réservoir d'eau et pour la mise en place, en 2025, d'un procédé traitant le manganèse à 100 %; la rénovation majeure du centre communautaire en puisant à même l'enveloppe du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (la TECQ); des investissements dans les parcs et les espaces en conformité avec le Plan directeur des parcs et des espaces verts; des plans et devis pour la réfection, en 2025, de la descente de bateaux de la 13^e Avenue; l'acquisition de quatre terrains pour l'implantation d'une nouvelle école primaire et l'éventuel déménagement du garage municipal; d'une nouvelle traverse piétonnière adaptée aux personnes malvoyantes ou aveugles à l'angle de la 5^e Avenue et du chemin d'Oka; le remplacement de deux écrans routiers numériques; le remplacement de serveurs informatiques.

Maintenir la vision

« C'est un budget dans la continuité de la vision que nous avons proposée en novembre 2021 : rattrapage, amélioration et transition. Nous ne pouvons plus nous permettre de pelleter vers l'avant puisque nous avons un rattrapage important à surmonter. Tout compte fait, nous avons été très raisonnables, voire prudents dans la planification de nos investissements, comme les projets variables que nous avons limités à 591 514 \$ en dépit du fait qu'ils auraient pu être plus nombreux. Mais, la capacité de payer des citoyennes et des citoyens a atteint sa limite. Dans un an, je suis persuadé que nous constaterons avec satisfaction la réalisation ou les avancées de projets ayant une incidence sur la qualité de vie. », a conclu le maire, M. François Robillard.